

Toulon, le 05 JUIN 2012

DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

Monsieur,

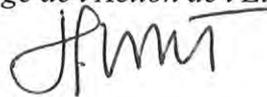
Vous m'avez saisi d'une demande de création et d'utilisation d'une hydrosurface dans la baie de La Ciotat au droit du littoral de cette commune.

Mes services ont procédé à l'instruction de votre demande conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 13 mars 1986 fixant les conditions dans lesquelles les hydravions peuvent atterrir et décoller sur un plan d'eau, autre qu'une hydrobase.

Je vous informe qu'à la suite de cette instruction, et compte tenu des avis rendus par les administrations compétentes, je vous autorise, ainsi qu'aux membres de votre association, à utiliser jusqu'au 30 avril 2013 l'hydrosurface créée par l'arrêté préfectoral n° / 2012 du 2012 dont vous trouverez ci-joint une copie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Le préfet maritime de la Méditerranée
par délégation,
le commissaire général de la marine Jean-Loup Velut
adjoint au préfet maritime
chargé de l'Action de l'Etat en mer*



Destinataire

*Monsieur le président de l'Association France Hydravion
Aéroclub de France
6 rue Galilée
75116 Paris*

DESTINATAIRES (transmission par voie électronique par DIV/AEM) :

M. le préfet du département des Bouches-du-Rhône (*pour insertion au R.A.A.*)
M. le préfet du département du Var (*pour insertion au R.A.A.*)
M. le maire de La Ciotat
M. le maire de Saint-Cyr-sur-Mer
M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
M. le directeur régional, chef de la direction régionale des garde-côtes de Méditerranée
M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Var
M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône
Mme. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral du Var
M. le directeur du CROSS La Garde
M. le contrôleur général, directeur zonal de la police aux frontières Sud
M. le chef de la direction zonale des CRS Sud
M. le général commandant la région de gendarmerie PACA
M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône
M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Var
M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
M. le commandant du groupement de gendarmerie des transports aériens –
Aéroport de Marseille/Provence
M. le délégué à l'aviation civile Provence
M. le procureur de la République, près le TGI de Marseille
M. le procureur de la République, près le TGI de Toulon
CCMAR MED (bureau aérocae) BP. 560 - 83800 Toulon cedex 9
M. le président du CICAM – ZAD SUD CIRCAE – Base aérienne 701
Association France Hydravion charles.schmitt@bbox.fr

COPIES INTERIEURES :

@CECMED/OPSN3 (OPSCOT)
@FOSIT et sémaphore du Bec de l'Aigle
@CECMED/OPSN3 (OPSCOT)
@AEM/RM6
DOSSIER D'AFFAIRE (AEM/PADEM/RM)
ARCHIVES AEM